



DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS  
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

COMMUNIQUÉ

No: 15  
No.: 15

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
LE 10 FÉVRIER 1983

ACCORD AVEC LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE SUR L'ESSAI ET  
L'ÉVALUATION DE SYSTÈMES DE DÉFENSE AMÉRICAINS AU CANADA

L'honorable Allan J. MacEachen, vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et l'honorable J. Gilles Lamontagne, ministre de la Défense nationale, ont annoncé aujourd'hui la signature d'un Accord entre le Canada et les États-Unis d'Amérique concernant l'utilisation d'installations canadiennes et de l'espace aérien connexe pour l'essai et l'évaluation de systèmes de défense des États-Unis. Aux termes de cet accord, la mise à l'essai pourrait comprendre entre autres, du matériel d'artillerie, des hélicoptères, des systèmes de surveillance et d'identification, des munitions non nucléaires avancées, des systèmes de navigation aérienne et le système de guidage de missiles de croisière non armés.

L'échange de Notes constituant l'Accord a été signé aujourd'hui à Washington par M. Allan Gotlieb, ambassadeur du Canada aux États-Unis et Kenneth W. Dam, secrétaire d'État intérimaire des États-Unis. Les Notes ont été déposées aujourd'hui à la Chambre des communes par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. L'accord demeurera en vigueur pendant cinq ans, après quoi il sera renouvelé pour une nouvelle période de cinq ans à moins qu'il ne soit dénoncé par voie d'un préavis écrit de douze mois; le préavis peut ne pas être exigé dans certaines circonstances.

Aux termes de l'accord-cadre, des dispositions spécifiques d'essai et d'évaluation peuvent être mises de l'avant par le département de la Défense des États-Unis pour examen par le ministre de la Défense nationale du Canada ou son représentant. Si la proposition est approuvée, un arrangement de projet est alors conclu entre le département de la Défense nationale des États-Unis et le ministère de la Défense nationale du Canada. Le Canada peut refuser toute proposition.

L'essai du système de guidage du missile de croisière fera sans doute l'objet d'un arrangement de projet; il est étroitement lié à la sécurité du Canada en tant que membre de l'OTAN et de NORAD et à la politique du Canada sur le contrôle des armements et le désarmement.